



ASSOCIATION LA FUTAIE DES AMIS

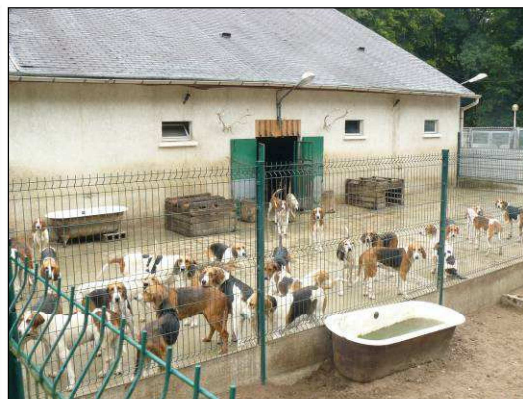
-

CHENIL DES VINEUX

SITE :

Maison forestière des Vineux
60200 COMPIEGNE

**DOSSIER DE DEMANDE
D'AUTORISATION D'EXPLOITER
AU TITRE DES I.C.P.E. pour la rubrique :**
2120 -1 : 125 chiens adultes



Assisté de :

SARL ROUTIER ENVIRONNEMENT
19 rue Sadi Carnot
BP 20007 - 80140 OISEMONT
☎ : 03.22.25.05.30 - ✉ : 03.22.25.79.63
Courriel : contact@roumier-environnement.com
www.roumier-environnement.com



V. RESUME NON TECHNIQUE :

V.1. L'ACTIVITE SUR LE SITE:

L'activité du site est un chenil privé pour des chiens de chasse et des chevaux avec une capacité de 125 chiens et 10 chevaux.

La pension a lieu toute l'année sauf pour les chevaux qui seront présents que huit mois dans l'année.

Rubriques IPCE concernées :

Désignation de l'Activité	rubrique	Capacité de l'exploitation	Régime (1)	R.A.(2)
Etablissement d'élevage de CHIENS	2120-1	125 chiens	A	1km
Dépôts bois, papiers, cartons, ou combustibles analogues	1530	5 à 10 m3	NC	
Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale	2221	100 kg/j	NC	

(1) A=Autorisation, E=Enregistrement, D=Déclaration, S=Servitude d'utilité publique, NC=Non-Classé,

(2) R.A.=Rayon d'affichage

Nombres d'animaux présents sur le site :

	Chiens	Chiots	Chevaux
Nombres d'animaux	125	20 à 25	10
Race	FOX HOUNDS (Français Tricolores, Anglais Français)	TROTTEURS, SELLE FRANÇAIS, PURE SANG	

Reproduction : Saillies naturelles

Alimentation :

Animaux	Alimentation	Origine
Chiots	Granulés	Angleterre – Distributeur français
	Riz	France
Chiens	Granulés	Angleterre – Distributeur français
	Riz	France
	Viande	Supermarchés (Contrôle vétérinaire)
Chevaux	Granulés	Belgique
	Orge	Ferme locale
	Foin	

Moyens pour le traitement des effluents :

- **Fosse** étanche d'environ 120m³ recevant les eaux usées, les excréments et les eaux pluviales. Elle est vidée 5 à 6 fois par an.

La vidange de la fosse est assurée par l'entreprise MOUTON :

Etablissements MOUTON
21 rue Saint Germain
60200 Compiègne
Numéro SIRET : 92722008700047
Numéro d'agrément : 2010-0003

V.2. IMPACT DU PROJET SUR LES VOLUMES D'EAU :

L'eau du site provient uniquement du forage. L'eau du forage est destinée à l'alimentation animale, au nettoyage du site et à l'eau potable pour l'habitation.

- Tableau de calcul du besoin moyen en eau :

	Nombre	Besoin en eau par jour (L)	Nomre de jour / an	Consommation par an (L)	Consommation par an (m3)
Chiens	125	3	365	136 875	137
Chevaux	10	120	225	270 000	270
Habitation	1	80	365	29 200	29
			TOTAL	436075 L/an	436 m3/an

La consommation moyenne annuelle du site en eau issue uniquement du forage est d'environ 436 m3/an.

- Caractéristique du forage

Localisation	Section E n°271 sur COMPIEGNE
Coordonnées	X 49 405.651 ; Y 2 875.663
Débit	3m3/h
Pression	5 Bars
Volume moyen annuel	436 m3 (Cf. calcul ci-dessus)

Le forage sera équipé des éléments réglementaires.

Le projet n'aura pas d'impact sur la ressource en eau.



V.3. IMPACT SUR LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES ET PROFONDES :

L'activité n'a pas d'impact sur la qualité des eaux profondes pour les raisons suivantes :

- Toutes les eaux pluviales seront infiltrées sur la parcelle
- Toutes les eaux sales du site sont collectées dans une fosse étanche, qui est ensuite vidangé par un vidangeur agréé ;
- Les aires d'exercice pour les chiens dont le sol est recouvert d'une surface étanche possèdent une pente favorable à l'écoulement des eaux vers un caniveau et donc vers la fosse.
- Le site n'est pas situé dans le périmètre de protection d'un captage d'eau potable ;
- Il n'y a pas de réseau d'eau superficielle au proche du site. (Le cours d'eau le plus proche est situé à environ 2,8 km)

V.4. IMPACT SUR LE SOL ET LE SOUS SOL :

Les sources potentielles de pollution du sol et du sous-sol sont :

- Les eaux usées et excréments:
Toutes les eaux usées et les excréments sont collectés dans une fosse étanche qui est ensuite vidangé par un vidangeur agréé.
- Les eaux pluviales :
Toutes les eaux pluviales seront infiltrées sur la parcelle.

Compte tenu des mesures prises, le site n'aura pas d'impact sur le sol ou le sous-sol.

V.5. COMPATIBILITE VIS-A-VIS DES SDAGE :

Le projet est compatible avec les dispositions des SDAGE 2010-2015.



V.6. IMPACT SUR LA FAUNE ET LA FLORE :

Le site du chenil des Vineux se situe au cœur du NATURA 2000 « Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamp » et à environ 100m du NATURA 2000 « Massif forestier de Compiègne ».

Les documents d'objectifs (DOCOB) pour ces NATURA 2000 sont en cours de rédaction. Ainsi, l'étude d'incidence n'a pu être réalisée grâce à ces documents. Néanmoins, on peut regarder l'incidence du projet sur ces NATURA 2000 grâce aux objectifs principaux de gestion des forêts et massif forestier.

OBJECTIFS PRINCIPAUX DE GESTION DES FORETS	INCIDENCES DU PROJET
Maintenir des arbres morts et des arbres à cavité (densité > 1 arbre/ha)	<p>Le projet ne nécessitera aucune action de déboisement qui pourrait provoquer la modification d'habitats (faunistiques et floristiques).</p> <p>Toutes les eaux usées et les excréments sont collectés dans une fosse étanche.</p> <p>Toutes les eaux pluviales seront traitées séparativement des eaux usées par infiltration sur la parcelle. Actuellement ces eaux sont collectées avec les eaux usées dans la fosse de 120m³. Il est envisagé de séparer les réseaux des eaux pluviales de toitures pour une infiltration à la parcelle.</p> <p>Par son activité, le chenil des Vineux participe à la vie du Massif forestier de Compiègne et au maintien en bon état de conservation de celui-ci.</p> <p>Il permet notamment d'avoir une surveillance au cœur du Massif forestier afin de déceler toute action néfaste sur l'environnement et les habitats forestiers.</p>
Maintenir et favoriser le mélange d'essence	
Mise en place d'un réseau d'ilots de sénescence (non récolte des bois)	
Favoriser le développement d'une strate arbustive	
Privilégier la régénération naturelle	
Protéger les sols par la mise en place de cloisonnements d'exploitation et par l'adaptation des périodes de débardage aux conditions climatiques les plus favorables	
Elimination ou limitation d'espèce végétale indésirable	
Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	
Maitriser l'exploitation forestière pour préserver la qualité des habitats et des cours d'eau et favoriser le maintien en bon état de conservation des habitats forestiers	



OBJECTIFS PRINCIPAUX DE GESTION DES FORETS	INCIDENCES DU PROJET
Création ou rétablissement de mares forestières	Aucune zone humide n'est située au proche du site. La zone humide la plus proche est « l'Etang du Buissonnet » situé à environ 1,5 km du site.
Améliorer l'état de conservation et recréer des ripisylves fonctionnelles (système racinaire stabilisant les berges, sous berges contribuant à la richesse des habitats, ombrage sur le cours d'eau limitant le réchauffement,...) afin de retrouver une dynamique alluviale et une diversification des habitats.	Aucun cours d'eau n'est présent à proximité du site. Les cours d'eau les plus proches sont « Le Rue de Berne » et « l'Aisne » situés à environ 2,8 km du site.
Réaliser des actions d'information pour les usagers de la forêt	Des actions de sensibilisation sont réalisées grâce à l'organisation de quelque journée porte ouverte par an
Maitriser la fréquentation de la forêt	Aucun étranger ne sera présent sur le site sans la présence d'un employé du chenil
Limiter autant que possible l'utilisation de produits agro-pharmaceutiques	Les seuls produits agro pharmaceutiques utilisés sont les produits vétérinaires pour les animaux. Les déchets produits sont retournés au vétérinaire après utilisation.
Réaliser des dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques.	

Compte tenu de ces éléments et de la situation du site, le projet n'aura pas d'incidence sur les NATURA 2000 « Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamp » et « Massif forestier de Compiègne ».

V.7. IMPACT SUR LES SITES :

Il n'y a pas d'impact particulier car il n'existe pas de sites particuliers à proximité du chenil des Vineux.



V.8. IMPACT SUR LES ODEURS :

Le site se situe dans une zone forestière où la densité de population est très faible et où il n'y a pas d'impact notable sur la pollution de l'air.

Le climat est de type océanique, avec des précipitations se situant en moyenne annuellement à 632.9mm (Voir tableau Météo France ci-après).

La direction des vents dominants est, comme l'indique la rose des vents ci-après, d'origine SUD OUEST.

L'activité du site ne génère pas de pollution odorante, à part les odeurs pouvant apparaître épisodiquement lors des vidanges de la fosse.

De par l'absence d'activité polluante sur le site, la qualité de l'air y est très bonne.

V.9. IMPACT SUR L'AIR :

Le site n'utilise pas d'équipement de combustion générant des gaz polluant et n'a donc pas d'impact.



V.10. IMPACT TRAFIC ROUTIER :

A ce jour les activités de transports sont celles émanant de l'activité du chenil et aux périodes de chasses à courre.

La pointe de véhicule sur le site peut être estimée à 70 en période de chasse.

Les autres véhicules sont liés principalement à la venue du vétérinaire et aux livraisons d'alimentation.

Les véhicules prenant principalement la D130 cela représente 70 véhicules sur 9300 soit peu d'impact sur le trafic.

Le seul impact réside tout de même en période de chasse, car les véhicules des suiveurs et des camions de chevaux se stationnent sur les bords de routes de la forêt pour suivre le déroulement des chasses. Les véhicules se déplacent en fonction des mouvements de la chasse et l'on se trouve avec des grands mouvements de véhicules. Le trafic est donc délicat en période de chasse mais des panneaux de signalisation sont disposés aux entrées de la forêt et un service d'ordre est présent pour fluidifier le trafic.

V.11. LE BRUIT :

De par son éloignement des habitations, de la conception des bâtiments, et d'une situation géographique favorable, le site n'aura pas d'impact sonore sur son environnement et respectera les seuils réglementaires des dispositions de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.

Pour cela l'émergence restera inférieure aux valeurs suivantes :

Pour la période allant de 6 heures à 22 heures :

Durée cumulée d'apparition du bruit particulier : T	Emergence maximale admissible en dB(A)
T < 20 minutes	10
20 minutes < T < 45 minutes	9
45 minutes < T < 2 heures	7
2 heures < T < 4 heures	6
T > 4 heures	5



Pour la période allant de 22 heures à 6 heures : émergence admissible de 3 dB(A).

Les véhicules de transport, les matériels de manutention et les engins de chantier qui peuvent être utilisés à l'intérieur de l'installation sont conformes à la réglementation en vigueur.

L'usage de tout appareil de communication par voie acoustique (sirènes, avertisseurs, haut-parleurs, etc...) gênant pour le voisinage est interdit, sauf si son emploi est exceptionnel et réservé à la prévention ou au signalement d'incidents graves ou d'accidents.

Le niveau sonore des bruits en provenance de l'élevage ne compromettra pas la santé ou la sécurité du voisinage et ne constituera pas une gêne pour sa tranquillité.

V.12. IMPACT DES ANIMAUX NUISIBLES :

IMPACT DES RONGEURS :

Pour éviter la prolifération et réguler la présence de nuisible sur le site, une dératisation est régulièrement effectuée sur le site. Des appâts empoisonnés sont disposés dans des boîtes non accessibles aux chiens et chevaux.

IMPACT DES INSECTES (puces, tiques,...) :

Pour éviter la prolifération et réguler la présence de insectes nuisibles sur le site (puces, tiques,...), une visite préventive est faite par le vétérinaire du chenil et en cas de besoin un traitement est fait sous contrôle vétérinaire.

V.13. GESTION DES EFFLUENTS :

Les excréments et les eaux usées sont évacués dans une fosse étanche. Ci-dessous, le tableau récapitulatif des effluents produits par le Chenil des Vineux :

En récapitulant les besoins sont les suivants:

	Nombre	Besoin en eau par jour (L)	Nomre de jour / an	Consommation par an (L)	Consommation par an (m3)
Chiens	125	3	365	136 875	137
Chevaux	10	120	225	270 000	270
Habitation	1	80	365	29 200	29
			TOTAL	436075 L/an	436 m3/an

Les excréments et les eaux usées sont évacués et stockés dans une fosse étanche de 120m³.

La fosse est vidangée 5 à 6 fois par ans par un vidangeur agréé.

**V.14. LES DECHETS :**

L'activité générera inévitablement des déchets.

Les déchets produits sur le site, seront de différentes natures et sont classés dans le tableau ci-après suivant la nomenclature des déchets (NOR/ ATEP9760427S) paru au J.O. du 11/11/1997 :

Catégorie	Dénomination
02.01.99	Déchets banals cartons
02.01.99	Déchets banals plastiques
02.02.02	Déchets organiques
	Déchets Vétérinaires

Catégorie	Dénomination	DESTINATION	Volume annuel
02.01.99	Déchets banals cartons	SERVICES COMMUNAUX	Insignifiant
02.01.99	Déchets banals plastiques	SERVICES COMMUNAUX	Insignifiant
02.02.02	Déchets organiques	Ets SOLEVAL Nord Est 55100 CHARNY SUR MEUSE	30kg/an
	Déchets vétérinaires	Selarl Vétérinaires Docteur ESLING 55 AVENUE DE LANDSHUT 60200 Compiègne	1kg.

V.15. IMPACT ET GESTION DU RISQUE SANITAIRE :

Il n'y a pas à ce jour de connaissances scientifiques suffisantes pour bien apprécier ce risque. Les principaux risques connus sont transmissibles par contact direct entre l'animal et l'homme ou l'animal et un autre animal. Il n'y a pas à ce jour de diffusion connue par les airs.

Néanmoins l'exploitant du site met en places plusieurs actions pour limiter les risques :

1. Vérification des carnets de santé des chiens ;
2. Vérification du tatouage des chiens ;
3. Nettoyage journalier des chenils ;
4. Passage d'un vétérinaire régulièrement;
5. Tout chien observé malade est envoyé chez le vétérinaire ;
6. Tenue à jour du registre entrée sortie du chenil ;
7. Site clos pour éviter les intrusions et les contacts entre de personnes, les chiens et animaux sauvages (Renard).



V.16. ETUDE DE DANGERS :

L'Etude des Dangers a permis de définir les principaux risques liés au Chenil des Vineux.

LES SEULS RISQUES RETENUS POUR L'ETUDE SONT LES RISQUES INCENDIE, DIVAGATION D'ANIMAUX ET POLLUTION ACCIDENTELLE.

De par la présente Etude des Dangers, aucun scénario étudié ne conduit à un accident majeur potentiel.

Des mesures techniques et organisationnelles seront effectives sur le site afin d'éviter que les événements, cités dans l'analyse des risques, ne se produisent et d'en limiter les conséquences.

Pour limiter les dangers liés à l'activité, l'entreprise a mis en place plusieurs mesures :

- ✓ Rangement des bâtiments
- ✓ La surveillance électrique des installations
- ✓ Présence d'extincteurs en nombre suffisant et conformément à la réglementation
- ✓ Personnels formés à l'utilisation des extincteurs et aux risques encourus.
- ✓ Vérification sécurité du matériel
- ✓ Pas de travaux de soudure à proximité de paille
- ✓ Stockage de paille éloigné des sources potentielles de feu
- ✓ Beaucoup de bâtiments discontinus limitant la propagation et diminuant les conséquences possibles.
- ✓ Surveillance régulière du comportement de la meute afin de déceler le plus tôt possible le moindre mouvement anormal.
- ✓ Présence d'un étranger sur le site seulement avec un employé du chenil.
- ✓ Bon état des clôtures et des installations dans les bâtiments
- ✓ Mise en bacs plastiques étanches des produits phytosanitaires.
- ✓ Fosses de récupération des eaux souillées et des excréments.

V.17. NOTICE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Le personnel suit régulièrement les services de la Médecine du Travail.